



DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2009 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

AVIS

présenté par

Pierre-Yves du FOU

Membre de la Commission « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,
coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

Rapporteur général du Budget

SEANCE PLENIERE DU 20 MARS 2009

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif à la décision modificative n°1 du budget 2009 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ L'avis de la Commission « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales ».

PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a saisi le Conseil économique et social de Bourgogne¹ pour avis sur le projet de décision modificative² n°1 pour l'exercice budgétaire 2009, préalablement à son examen par le Conseil régional.

OBSERVATIONS

Après examen du projet, le CESR de Bourgogne constate que la DM1 proposée présente des ajustements de portée technique, correspondant en autorisations de programme³ et en autorisations d'engagement⁴ à 9,8 M€, soit une hausse de 1,5 % des AP/AE inscrites au budget primitif⁵ (pour mémoire 670,4 M€). S'agissant plus particulièrement des crédits de paiement⁶ (CP), le CESR relève que l'évolution proposée par la DM1 s'élève à 22,4 M€ soit une augmentation de 2,8 % de ces mêmes crédits inscrits au BP (774,9 M€). En neutralisant l'inscription, en recettes et en dépenses⁷, du produit fiscal liée au plafonnement de la TP pour un montant de 19,85 M€, les ajustements proposés par le projet de DM1 représentent 2,56 M€ de dépenses nouvelles.

Le CESR relève l'apparition de deux programmes destinés à satisfaire aux nouvelles modalités de gestion du Fonds social européen⁸ pour un montant de 2 M€ en AE et de 1,14 M€ en CP. Conséquence de la régionalisation de la gestion des crédits du FSE, ces programmes laissent augurer d'une consommation accrue des crédits européens sous l'influence d'une gestion plus réactive car plus proche du terrain. Cela représente également une charge et une responsabilité nouvelles pour la Région, que le CESR suivra avec le plus grand intérêt.

¹ CESR de Bourgogne ou CESR dans le texte.

² DM1 dans le texte.

³ AP dans le texte.

⁴ AE dans le texte.

⁵ BP dans le texte.

⁶ CP dans le texte.

⁷ Simple régularisation comptable.

⁸ FSE dans le texte.

Affectant le BP 2009 à la marge, les ajustements budgétaires proposés appellent cependant une remarque de fond de la part du CESR : l'impact de la crise économique et sociale qui touche fortement les entreprises et les salariés bourguignons ne justifierait-il pas un effort réellement significatif, se traduisant par des dépenses d'intervention nouvelles dans le domaine économique et social, avec pour objectif le soutien de l'activité et de l'emploi ?

Le CESR s'étonne en particulier que les financements de la Région dégagés pour remédier à la crise économique, annoncés dans la presse par M. François Patriat, Président du Conseil régional, ne soient pas inscrits dans la DM1 (cf. notamment : les 5 M€ pour la formation des salariés, l'élargissement du Prêt régional de soutien aux entreprises⁹, l'accroissement du fonds régional de garantie, les 39 M€ destinés aux formations qualifiantes pour les chômeurs). Il s'interroge sur l'origine de ces crédits : seront-ils le résultat d'un redéploiement de crédits déjà inscrits au BP 2009 ou de crédits nouveaux dont l'inscription s'effectuera au budget supplémentaire ?

S'agissant enfin des recettes, le CESR relève que le projet de DM1 fait état d'une réduction de l'emprunt d'équilibre prévisionnel de 1,9 M€ conséquence de l'inscription de recettes nouvelles pour un montant de 4,46 M€. L'emprunt d'équilibre 2009 s'élève après réajustement en DM1 à 172,7 M€.

L'encours de dette poursuit son évolution. D'un montant de 134 M€ au 31 décembre 2006, il s'élève à 250,3 M€ fin 2008 et pourrait atteindre, sur les bases actuelles, 320 M€ au terme de l'exercice budgétaire 2009. La capacité de désendettement de la Région passe ainsi, conformément aux prévisions, de 11 mois en 2006 à 24 mois en 2008.

AVIS ADOPTE PAR 65 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS
--

⁹ PRSE.

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Michel MAILLET
au titre de la CGT**

« Le projet d'avis en lui-même n'appelle pas de commentaire de la part de notre groupe et nous le voterons.

Nous voulons simplement appuyer fortement sur l'interrogation qu'il formule à propos des annonces faites par le Président de la Région concernant les mesures envisagées pour soutenir l'emploi, menacé dans un nombre très important d'entreprises bourguignonnes. Non seulement la décision modificative n° 1 du budget régional n'en porte aucune trace, mais il semblerait que ces objectifs ne soient pas à l'ordre du jour de la plénière du Conseil régional le 23 mars prochain. Cela signifie qu'éventuellement elles ne seraient décidées qu'à l'occasion du Budget supplémentaire en juin prochain.

Alors que de nombreuses Régions ont adopté des dispositifs permettant de limiter les effets de la crise pour les salariés et les entreprises, en Bourgogne nous nous trouvons en face de simples effets d'annonces. Les salariés bourguignons qui sont victimes des plans sociaux ou du chômage partiel devront attendre pour que le Conseil régional se préoccupe de leur sort ! C'est inacceptable.

Déjà lors du débat d'orientations budgétaires et à l'occasion de l'avis sur le budget primitif, notre groupe avait formulé un certain nombre de propositions (dont certaines figuraient dans les avis adoptés) et avait demandé la tenue d'une conférence régionale avec l'ensemble des partenaires sociaux et les décideurs politiques. Nous avons réitéré cette proposition dans un récent courrier adressé au Président de la Région. Aucune réponse ne nous a été faite. Encore une fois, c'est inacceptable.

Les milliers de salariés qui ont manifesté hier dans toutes les grandes villes de Bourgogne apprécieront sans aucun doute la façon dont le Conseil régional de gauche les considère et trouveront là une raison supplémentaire pour poursuivre leur action ».

Intervention de Jean PIRET
au titre de la Commission « Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport, politiques culturelles et loisirs

« Jean Piret se fait le porte-parole de la Commission n° 4 qui s'est étonnée qu'aucun crédit concernant la lutte contre la crise ne figure dans la DM1.

Les membres de la Commission ont pris connaissance des mesures annoncées par le Président François Patriat. Ils approuvent ces mesures et souhaitent qu'elles ne restent pas uniquement un effet d'annonce mais se traduisent budgétairement.

Jean Piret regrette que l'avis sur la DM1 et notamment la question posée sur ces mesures anti-crise se déroulent en l'absence d'un représentant du Conseil régional ».